

217C2626
FR00000075442-FS1097

13 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

LDLC.COM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2017, la société par actions simplifiée Keren Finance¹ (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 novembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société LDLC.COM et détenir, pour le compte desdits fonds, 385 447 actions LDLC.COM représentant autant de droits de vote, soit 6,10% du capital et 4,21% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LDLC.COM sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Raphael Elmaleh. La société Keren Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 6 322 106 actions représentant 9 156 472 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.